

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 23 Octobre 2019 P.V. N° 11

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Pierre COLETTI - Jean Pierre FRANCESCHINI
- Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Yves MOLINES

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

CHANGEMENTS D'HORAIRE

T. HOPITAL : demande l'inversion des matchs de D1 contre Le LAVANDOU du 01/12/2019 et du 05/04/2020. Vu accord écrit des deux clubs, la commission donne son accord pour l'inversion de ces deux matchs.

US CUERS PIERREFEU : demande d'avancer le match de D1 contre S C Draguignan du 01/12/2019 au 30/11/2019 à 17h30. En attente de l'accord du club adverse.

Matches à jouer

A jouer le 27 Octobre 2019

D3 poule A

ST MANDRIER 2 / T. HOPITAL 2 du 03/11/2019 (50228.1)

A jouer le 17 Novembre 2019

D2 poule B

BESSE SPORTS 1 / LORGUES Et S 1 du 20/10/2019 (50154.1)

D3 poule B

BESSE SPORTS 2 / ST MAXIMIN O 2 du 20/10/2019 (50286.1)

D4 poule A

YOUNG CARITAS 83 1 / BANDOL U S 1 du 3/11/2019 (50491.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

RIANS U S 1 / CSK OF VAL ROUGIÈRES 1 du 20/10/2019 (51993.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1ère Parution

D3 poule C :

CALLAS CANTON A S 1 / PUGET S/ARGENS F C 2 du 20/10/2019 (50354.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 20.10.2019

D1 :

LA SEYNE FC / SC DRAGUIGNAN

LA LONDE / LE LAVANDOU

CUERS PIERREFEU / T. HOPITAL

AS ESTEREL / ST CYR

COGOLIN / SOLLIES FARLEDE

ST MANDRIER / SIX FOURS LE BRUSC 2

D2 poule A :

HYERES FC / FREJUS ST RAPHAEL

SC TOULON / SANARY

CUERS PIERREFEU / RAMATUELLE

STE MAXIME / LA LONDE

COGOLIN / LA CADIERE

TREMLIN / LE PRADET

Poule B :

CANNET DES MAURES / CARQUEIRANNE LA CRAU

ST MAXIMIN / PAYS DE FAYENCE

GRIMAUD / BORMES

MAR VIVO / LES ARCS

LA VALETTE / PUGET SUR ARGENS

D3 Poule A :

JS MOURILLON / OLLIOULES

LA VALETTE / SANARY

GARDIA CLUB / T. HOPITAL

JS BEAUSSETANNE / ST CYR

MAR VIVO / ASPPT HYERES

ST MANDRIER / LE PRADET

Poule B :

BELGENTIER / US VAL ISSOLE

LE VAL BESSILLON / SC NANS

VIDAUBAN / ROCBARON

BRIGNOLES / SOLLIES FARLEDE

BARJOLS / CARCES

Poule C :

PLAN DE LA TOUR / SC DRAGUIGNAN

TRANS / RC LA BAIE

GRIMAUD / LA LONDE

ST TROPEZ FC / LORGUES

ROQUEBRUNE / LES ARCS

D4 Poule A :

ASPTT HYERES / BANDOL
GARDIA CLUB / LA CADIERE
JS BERTHE / OLLIOULES
BRAS / PIVOTTE SERINETTE
LA SEYNE FC / ST ZACHARIE

Poule B :

TRANS / RC LA BAIE
STE MAXIME / AS FREJUS
ROQUEBRUNE / ROCBARON

Prochaine Réunion
Mercredi 30 Octobre 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO